

RÈGLEMENT CONCOURS PHOTO 2024



couleurs de printemps

Un concours photo est organisé par la Ville de WAVRIN
DU 1ER MAI AU 30 JUIN 2024

ARTICLE 1

Ce concours est ouvert uniquement aux photographes amateurs résidant sur Wavrin ou fréquentant un établissement scolaire wavrinois. La participation est gratuite.

Deux catégories sont ouvertes :

Catégorie adultes : ouverte à tout adulte de plus de 16 ans résidant sur la commune de Wavrin.

Catégorie jeunesse : ouverte à tout jeune étant âgé de 10 à 16 ans résidant sur Wavrin ou fréquentant un établissement scolaire à Wavrin. Dans ce dernier cas, un justificatif de scolarité sera à fournir avec le dossier d'inscription.

ARTICLE 2 Modalités de participation

Chaque participant peut présenter au maximum 4 photos. Ne seront acceptées que les photos prises sur le territoire de la commune de Wavrin. **Les photos devront être fournies au format *.jpg, avec une résolution minimum de 300 dpi (pixels/pouce) et une taille maximum de 10 Mo. Aucune mention ne doit apparaître sur la photo.** Les tirages argentiques ne sont pas acceptés. Les photos seront envoyées :

PAR COURRIER

Sur support informatique (CD, DVD, carte mémoire, etc.), le cachet de la poste fait foi avant le :

30 juin 2024 à 23h59 (cachet de la poste faisant foi)

Mairie de Wavrin – place de la République, 59136 Wavrin.

La date limite de **dépôt sur place ou par mail** est fixée au :

30 juin 2024 à 17h15,

Mairie de Wavrin – place de la République, 59136 Wavrin

Toute photo reçue ou déposée après cette date ne pourra être prise en compte.

PAR MAIL OU WETRANSFER

avant le 30 juin 2024 à 23h59

à concours@ville-wavrin.fr

avec la mention « *concours photo* » en objet
avec accusé de réception

Les photographies peuvent être :

- En couleurs ou noir & blanc.
- Retouchées ou non

Chaque photo devra :

- Porter les mentions suivantes : nom, prénom, adresse et numéro de téléphone de l'auteur, le lieu où le cliché a été pris.
- Ne pas inscrire ces informations directement sur la photo numérique.

- Etre accompagnée du dossier de participation dûment complété et signé.

- Etre accompagnée d'une brève note explicative

ARTICLE 3 Droit à l'image

Les photographies devront obligatoirement respecter le thème du concours. Elles seront l'entière réalisation de l'auteur qui doit en posséder les droits. La ville de Wavrin, organisateur du concours, se réserve le droit de supprimer les photos pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature. Le participant ne pourra aller à l'encontre de la décision du jury en cas de suppression des photos jugées irrecevables. Le participant déclare céder à la ville de Wavrin le droit d'exploiter ses clichés pour tout élément de communication que le service communication produit (affiches, site internet et autres supports...). Ces documents feront apparaître systématiquement le nom de l'auteur des clichés. Les participants au concours s'assureront de l'autorisation de reproduction et de publication par accord écrit, sur papier libre : des personnes photographiées (pour les mineurs, une autorisation parentale écrite devra être jointe), des propriétaires des lieux ou de biens figurant sur la photographie.

ARTICLE 4 Prix et jury

Le jury de 5 personnes sera composé d'élus et de personnes reconnues pour leurs compétences en photographie (professionnels, artistes). Le jury est souverain dans ses décisions.

2 prix seront attribués :

- Catégorie adulte : premier et second « Prix jury »
- Catégorie jeunesse : premier et second « Prix jury »

Chaque participant recevra **un** prix. Les photos sélectionnées pourront faire l'objet de la couverture des prochains bulletins municipaux de la ville. Les participants seront invités par mail à la remise des prix qui aura lieu **le vendredi 18 octobre 2024 à 19h00 à la Maison de l'Olivier.**

ARTICLE 6 Acceptation du règlement

Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement et tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

ARTICLE 7 Participants mineurs

Tout participant mineur devra présenter une autorisation parentale.

ARTICLE 8 Droit d'annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le concours à tout moment sans formalité particulière.

Vous remerciant par avance de votre participation.

FICHE D'INSCRIPTION CONCOURS PHOTO 2024



couleurs de printemps

Un concours photo est organisé par la Ville de WAVRIN
DU 1ER MAI AU 30 JUIN 2024

Nom
Prénom
Adresse
Tél.
Courriel

Déclare participer au concours photo « Couleurs de printemps », avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

LISTE DES PHOTOS PRÉSENTÉES :

N° de la photographie :
Titre :
Note explicative :

N° de la photographie :
Titre :
Note explicative :

N° de la photographie :
Titre :
Note explicative :

N° de la photographie :
Titre :
Note explicative :

A..... Le

Signature :
*(Pour les mineurs signature d'une
personne exerçant l'autorité parentale)*

ENVOI DES CLICHÉS SUR PLACE OU PAR LA POSTE :

Concours photo
Mairie de Wavrin
Place de la République
59136 Wavrin

PAR MAIL :
concours@ville-wavrin.fr

